

Le titulaire de la mention complémentaire "essayage - retouche - vente" issu d'une formation de niveau V ou IV est amené à exercer des activités d' "essayeur retoucheur qualifié".

Le titulaire de la mention complémentaire est appelé à réaliser les tâches suivantes :

- conforter lors de la vente, le choix du client en utilisant ses connaissances techniques,
- juger à l'essayage, du bien aller du vêtement,
- identifier les modifications éventuelles,
- évaluer le travail, le temps et le coût de la retouche,
- proposer la solution optimale soit :
 - en effectuant une retouche
 - en réorientant vers un autre achat
- marquer les retouches,
- établir la fiche technique,
- analyser les contraintes techniques induites par les retouches,
- définir et organiser son travail,
- réaliser la retouche,
- contrôler la qualité de la retouche et du bien aller du vêtement.

La maîtrise de ces connaissances professionnelles doit lui permettre l'accès à une structure marchande ou artisanale.

DEROULEMENT DE LA FORMATION

Elle se caractérise par l'alternance, ce qui permet au cours des dix semaines de formation au moins, en entreprise de :

- conforter ses acquis,
- acquérir d'autres compétences du Référentiel,
- faciliter l'adaptabilité.